

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD280

présenté par  
M. Zulesi, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 5, substituer au mot :

« Il »,

les mots :

« Ce service express régional métropolitain ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.